



Demande d'examen au cas par cas préalable à la réalisation éventuelle d'une évaluation environnementale

Article R. 122-3-1 du code de l'environnement

Ce formulaire sera publié sur le site internet de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas.

Avant de remplir cette demande, lire attentivement la notice explicative.

Ce document est émis par le ministère en charge de l'écologie.

Ce formulaire peut se remplir facilement sur ordinateur. Si vous ne disposez pas du logiciel adapté, vous pouvez télécharger Adobe Acrobat Reader gratuitement [via ce lien](#)

Cadre réservé à l'autorité chargée de l'examen au cas par cas

Date de réception : / /

Dossier complet le : / /

N° d'enregistrement :

1 Intitulé du projet

Construction d'un bâtiment de type industriel formant bureaux, hall de preparation de voitures, auvent de livraison, centre de controle technique autos & motos et aménagement d'un parking dans la ZAC d'activités CAP VOSGES a DAMBLAIN (88)

2 Identification du (ou des) maître(s) d'ouvrage ou du (ou des) pétitionnaire(s)

2.1 Personne physique

Nom

Prénom(s)

2.2 Personne morale

Dénomination

ALCOPA AUCTION

Raison sociale

SAS

N° SIRET

53830906300146

Type de société (SA, SCI...)

Societes

Représentant de la personne morale ☐ Madame

☒ Monsieur

Nom

DELEMOS

Prénom(s)

Philippe

3 Catégorie(s) applicable(s) du tableau des seuils et critères annexé à l'article R. 122-2 du code de l'environnement et dimensionnement correspondant du projet

N° de catégorie et sous-catégorie	Caractéristiques du projet au regard des seuils et critères de la catégorie (Préciser les éventuelles rubriques issues d'autres nomenclatures (ICPE, IOTA, etc.))
39. Travaux, constructions et opérations d'aménagement., 39A, 41. Aires de stationnement ouvertes au public, dépôts de véhicules et garages collectifs de caravanes ou de résidences mobiles de loisirs., 41A	

3.1 Le projet fait-il l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement ? (clause-filet) ?

☐ Oui ☒ Non

3.2 Le projet fait-il l'objet d'une soumission volontaire à examen au cas par cas au titre du III de l'article R.122-2-1 ?

☒ Oui ☐ Non

4 Caractéristiques générales du projet

Doivent être annexées au présent formulaire les pièces énoncées à la rubrique 8.1 du formulaire.

4.1 Nature du projet, y compris les éventuels travaux de démolition

Le projet se développe sur une parcelle dont l'aménagement s'articule autour de quatre zones principales, définies selon la logique des flux et des activités du site : 1. Zone logistique et d'accès poids lourds 2. Zone de contrôle technique 3. Zone administrative 4. Zone de stationnement et d'embarquement. Aucun travaux de démolition n'est nécessaire. Une note complète de présentation du projet est jointe en annexe.

4.2 Objectifs du projet

La société ALCOPA-AUCTION leader européen de la vente aux enchères de véhicules d'occasion souhaite se développer dans l'Est de la France. Le choix du parc d'activités Cap Vosges, s'est fait commodément par les surfaces de terrain disponibles de grande contenance et bénéficiant de la proximité avec l'autoroute A31. Les principales activités qui seront développées sur le site sont les suivantes : - activité de contrôle technique destinée aux besoins internes de l'entreprise ALCOPA AUCTION et ouverte également au public ; - activité de vente aux enchères en ligne de véhicules d'occasion.

4.3 Décrivez sommairement le projet

4.3.1 Dans sa phase travaux

La durée totale des travaux d'aménagement de la parcelle est estimée à 14 mois en 1 tranche et se déroulera de la façon suivante : - terrassement pour mise à niveau du fond de forme des voiries et des aires de stationnement, - terrassement des bassins de gestion des eaux pluviales, - construction des bâtiments - réalisation des voiries et aires de stationnement, incluant la pose des divers réseaux secs et humides. Le projet prévoit l'aménagement de : - 1 bâtiment de contrôle technique, - 1 bâtiment recevant les bureaux administratifs et les ateliers de préparation des véhicules, - des voiries de desserte en enrobé, - des places de stationnement dont la majorité sera réalisée sur pavage drainant, - des espaces verts plantés.

4.3.2 Dans sa phase d'exploitation et de démantèlement

Le parking de la partie "vente aux enchères" est exclusivement réservé à la société ALCOPA AUCTION, pour le stationnement provisoire des véhicules dans l'attente de leur vente. Les véhicules resteront en moyenne entre 30 et 45 jours sur le parc. Le nombre de véhicules vendus sur site est estimé à environ 10 000/an au début et atteindra 40 000/an d'ici 4 ans. Le site sera en activité 6j/7. Il sera également gardienne. À cet usage régulier, s'ajouteront les opérations d'entretien léger des véhicules, une activité de contrôle technique, et de maintenance, notamment pour les ouvrages de gestion des eaux pluviales, ainsi que l'entretien des espaces verts.

4.4 À quelle(s) procédure(s) administrative(s) d'autorisation le projet a-t-il été ou sera-t-il soumis ?

① La décision de l'autorité chargée de l'examen au cas par cas devra être jointe au(x) dossier(s) d'autorisation(s).

Le projet est concerné par une demande de permis de construire. Le projet n'est pas concerné par la procédure ICPE. La ZAC d'activités de CAP VOSGES qui accueille le projet a fait l'objet de l'arrêté interpréfectoral n°823/2009 du 8 avril 2009.

4.5 Dimensions et caractéristiques du projet et superficie globale de l'opération - préciser les unités de mesure utilisées

Grandeurs caractéristiques du projet	Valeurs
Superficie globale du projet Superficie de plancher Superficie de toitures Superficie de voirie et stationnements (enrobe et pavés drainants) Superficie des espaces verts Nombre de places de stationnement ouvertes aux visiteurs : 37 pour la zone vente aux enchères et 3 pour le contrôle technique, soit un total de 40	(22,53, ha) (0,59, ha) (0,82, ha) (15,27, ha) (6,43, ha) (40, places de stationnement visiteurs)

4.6 Localisation du projet

Adresse et commune d'implantation

Numéro : Voie :

Lieu-dit :

Localité :

Code postal : BP : Cedex :

Coordonnées géographiques^[1]

Long. : °E ° ' " Lat. : °N ° ' "

Pour les catégories 5° a), 6° a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a) b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36°, 37°, 38°, 43° a), b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement

Point de départ : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Point de d'arrivée : Long. : ° ' " Lat. : ° ' "

Communes traversées :

Précisez le document d'urbanisme en vigueur et les zonages auxquels le projet est soumis :

La commune de DAMBLAIN est couverte par le Plan Local d'Urbanisme (PLU) dont la dernière procédure a été approuvée le 27/08/2010. Le projet est situé en zone 1AUYd (zone à urbaniser).

 Joignez à votre demande les annexes n°2 à 6.

4.7 S'agit-il d'une modification/extension d'une installation ou d'un ouvrage existant ?

☐ Oui ☒ Non

4.7.1 Si oui, cette installation ou cet ouvrage avait-il fait l'objet d'une évaluation environnementale ?

☐ Oui ☐ Non

[1] Pour l'outre-mer, voir notice explicative.

4.7.2 Si oui, décrivez sommairement les différentes composantes de votre projet et indiquez à quelle date il a été autorisé ? En cas de modification du projet, préciser les caractéristiques du projet « avant /après ».

5 Sensibilité environnementale de la zone d'implantation envisagée

① Afin de réunir les informations nécessaires pour remplir le tableau ci-dessous, vous pouvez vous rapprocher des services instructeurs, et vous référer notamment à l'outil de cartographie interactive Géo-IDE, disponible sur le site de chaque direction régionale.

Le site Internet du ministère de l'environnement vous propose, dans la rubrique concernant la demande de cas par cas, la liste des sites internet où trouver les données environnementales par région utiles pour remplir le formulaire.

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Dans une zone naturelle d'intérêt écologique, faunistique et floristique de type I ou II (ZNIEFF) ?	☒	☐	Tout comme la majorite de l'ancienne base aerienne, le projet est entierement inclus dans le perimetre de la ZNIEFF de type II "Voge et Bassigny" (410030456).
En zone de montagne ?	☐	☒	
Dans une zone couverte par un arrêté de protection de biotope ?	☐	☒	
Sur le territoire d'une commune littorale ?	☐	☒	
Dans un parc national, un parc naturel marin, une réserve naturelle (nationale ou régionale), une zone de conservation halieutique ou un parc naturel régional ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il :	Oui	Non	Lequel/Laquelle ?
Sur un territoire couvert par un plan de prévention du bruit, arrêté ou le cas échéant, en cours d'élaboration ?	☐	☒	
Dans un bien inscrit au patrimoine mondial ou sa zone tampon, un monument historique ou ses abords ou un site patrimonial remarquable ?	☐	☒	L'église Sainte Benigne de Damblain date du 15ème siècle et a été inscrite aux Monuments Historiques en 1964. Le périmètre de protection associé à ce bâtiment ne concerne pas le projet.
Dans une zone humide ayant fait l'objet d'une délimitation ?	☐	☒	L'inventaire des zones humides réalisé par la DDT 88 ne mentionne aucune zone humide au niveau de la zone de projet.
Dans une commune couverte par un plan de prévention des risques naturels prévisibles (PPRN) ou par un plan de prévention des risques technologiques (PPRT) ?	☐	☒	
Si oui, est-il prescrit ou approuvé ?	☐	☒	
Dans un site ou sur des sols pollués ?	☐	☒	Dans le cadre des études historiques réalisées par SOGREAH, des sources potentielles de pollution liées aux activités passées et actuelles (anciens dépôts de carburant, anciens pipes de liaison inter-dépôts, anciens stockage de fuel, de solvants et d'hydrocarbures) ont été identifiées. Aucune de ces zones potentielles de pollution ne se superpose avec le projet.
Dans une zone de répartition des eaux ?	☒	☐	La commune de DAMBLAIN est incluse dans le périmètre de la ZRE "Partie captive de la nappe des grès du trias inférieur dans les cantons de Bugneville, Darney Lamarcheittel, Mirecourt, Dompierre et Charmes" définie dans l'arrêté n°1529/2004 du 8 juillet 2004. Le projet ne prévoit aucun prélèvement d'eau souterraine et n'est donc pas concerné par ces dispositions.
Dans un périmètre de protection rapprochée d'un captage d'eau destiné à la consommation humaine ou d'eau minérale naturelle ?	☐	☒	Le projet ne se superpose pas avec les périmètres de protection d'un captage d'eau potable. Le périmètre de protection le plus proche se trouve à environ 600 m au Nord-Est.
Dans un site inscrit ?	☐	☒	

Le projet se situe-t-il dans ou à proximité :	Oui	Non	Lequel et à quelle distance ?
D'un site Natura 2000 ?	☒	☐	Le site Natura 2000 FR4112011 "Bassigny" couvre une superficie totale de 19 836 ha. Il se développe sur la commune de Damblain, en excluant l'ancien aérodrome dans lequel se développe la ZAC. Au niveau du projet, la limite de la zone Natura 2000 suit le périmètre extérieur du site, à l'exception de l'extrémité Nord, où la zone Natura 2000 se superpose au projet sur une superficie de 0.35 ha.
D'un site classé ?	☐	☒	

6 Caractéristiques de l'impact potentiel du projet sur l'environnement et la santé humaine au vu des informations disponibles

6.1 Le projet est-il susceptible d'avoir les incidences notables suivantes ?

Veuillez compléter le tableau suivant :

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Engendre-t-il des prélèvements d'eau ? Si oui, dans quel milieu ?	☒	☐	Les besoins en eau du projet concernent l'eau potable, les sanitaires (WC), les aires de lavage des véhicules et l'arrosage des plantations. L'approvisionnement en eau potable sera assuré via un raccordement sur le réseau d'eau potable de la ZAC. Des systèmes de récupération des eaux de pluies des bâtiments sont prévus pour l'alimentation en eau des WC, des aires de lavage et pour
	Impliquera-t-il des drainages/ou des modifications prévisibles des masses d'eau souterraines ?	☐	☒	
	Est-il excédentaire en matériaux ?	☒	☐	Le projet est conçu pour que les volumes de déblais/remblais soient le plus équilibrés. Comme convenu avec le CD 88, les éventuels matériaux excédentaires seront évacués sur des terrains proches appartenant au CD88, afin de limiter les transports.
	Est-il déficitaire en matériaux ?	☐	☒	
	Si oui, utilise-t-il les ressources naturelles du sol ou du sous-sol ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Ressources	Est-il en adéquation avec les ressources disponibles, les équipements d'alimentation en eau potable/ assainissement ?	☒	☐	Le projet favorise sa limitation de consommation en eau potable en reutilisant l'eau de pluie tombant sur les bâtiments et en utilisant un process de lavage permettant le recyclage de 78% de l'eau.
	Est-il susceptible d'entraîner des perturbations, des dégradations, des destructions de la biodiversité existante : faune, flore, habitats, continuités écologiques ?	☒	☐	Le projet se développe à l'emplacement d'une ancienne piste d'aérodrome aujourd'hui occupée par une zone en friche, une zone de prairie et une zone cultivée. Rappelons que la ZAC dans laquelle se développe le projet a fait l'objet d'une étude d'impact et d'un arrêté d'autorisation loi sur l'eau dans lesquels sont définies des mesures de réduction et de compensation.
Milieu naturel	Si le projet est situé dans ou à proximité d'un site Natura 2000, est-il susceptible d'avoir un impact sur un habitat / une espèce inscrit(e) au Formulaire Standard de Données du site ?	☒	☐	La ZAC a fait l'objet d'une étude d'incidences sur le site Natura 2000 Bassigny en 2006. L'inventaire écologique complémentaire de 2017 (TAUW) a mis en évidence qu'au niveau de la zone du projet, les enjeux de conservations pour la faune sont faibles à modérés. Pour la flore, les enjeux de conservations sont très faibles à modérés (voir annexe). Dans le cadre de la réalisation de la ZAC, la perte de prairie est compensée par une contribution de 6000 arbres/messicoles et/ou aménagements.
	Engendre-t-il la consommation d'espaces naturels, agricoles, forestiers, maritimes ?	☒	☐	L'emprise du projet se développe à l'emplacement de l'ancienne piste de l'aérodrome où se développe aujourd'hui majoritairement une prairie et une culture.
Risques	Est-il concerné par des risques technologiques ?	☐	☒	Le site de la scierie SA JEAN PERRU est une ICPE non SEVESO.
	Est-il concerné par des risques naturels ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des risques sanitaires ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des risques sanitaires ?	☐	☒	

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Nuisances	Engendre-t-il des déplacements/des trafics ?	☒	☐	Les déplacements et trafics sont principalement liés à l'arrivée des véhicules sur le site, aux venues des acheteurs et des clients du contrôle technique. Pour la livraison/expédition des véhicules sur site, 30 camions/semaine seront nécessaires au début de l'activité. À terme, il est attendu 120 camions/semaine.
	Est-il source de bruit ?	☒	☐	La source de bruit sera liée à la circulation des véhicules. Il s'agit d'un impact négatif temporaire (diurne). La zone de projet se trouve dans un secteur industriel, éloignée de zones résidentielles.
	Est-il concerné par des nuisances sonores ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des odeurs ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des nuisances olfactives ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des vibrations ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des vibrations ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des émissions lumineuses ?	☐	☒	
	Est-il concerné par des émissions lumineuses ?	☐	☒	
Émissions	Engendre-t-il des rejets dans l'air ?	☒	☐	Emissions des gaz et particules fines liées à la circulation des véhicules. Cet impact négatif et temporaire (diurne).
	Engendre-t-il des rejets liquides ?	☒	☐	Conformément au dossier d'autorisation loi sur l'eau de la ZAC : Eaux pluviales : favorisation de l'infiltration et rejet à débit régulé Eaux usées : dispositif d'assainissement autonome
	Si oui, dans quel milieu ?	☐	☐	Favorisation de l'infiltration dans le sol et rejet dans le collecteur d'eaux pluviales de la ZAC.

Incidences potentielles		Oui	Non	De quelle nature ? De quelle importance ? Appréciez sommairement l'impact potentiel
Émissions	Engendre-t-il des effluents ?	☒	☐	Les eaux issues du lavage seront recyclées dans le processus de lavage. Le surplus des eaux de lavage sera évacué dans le réseau d'assainissement. Un séparateur à hydrocarbures sera mis en place. Des sanitaires seront présents sur le site et seront traités grâce à un dispositif d'assainissement non collectif.
	Engendre-t-il la production de déchets non dangereux, inertes, dangereux ?	☐	☒	Aucune activité de mécanique ne sera réalisée sur le site. Les principaux déchets seront des déchets non dangereux et seront évacués selon les règles de tri locales.
Patrimoine/Cadre de vie/Population	Est-il susceptible de porter atteinte au patrimoine architectural, culturel, archéologique et paysager ?	☐	☒	
	Engendre-t-il des modifications sur les activités humaines (agriculture, sylviculture, urbanisme, aménagements), notamment l'usage du sol ?	☐	☒	

6.2 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'être cumulées avec d'autres projets existants ou approuvés ?

☒ Oui ☐ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

Le projet de la société ALCOPA AUCTION s'inscrit dans le périmètre d'une ZAC qui est destinée à accueillir d'autres activités. À l'heure actuelle, est recensé dans la ZAC le projet de la société JEFERCO (usine de fabrication de granulés en bois) qui a fait l'objet d'une demande d'examen au cas par cas en 2017.

6.3 Les incidences du projet identifiées au 6.1 sont-elles susceptibles d'avoir des effets de nature transfrontière ?

☐ Oui ☒ Non

Si oui, décrivez lesquelles :

6.4 Description des principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables

Les incidences sur les milieux aquatiques et superficiels ont été évaluées dans le cadre du dossier d'autorisation de 2009. Le projet ALCOPA intègre les mesures ERC définies dans le dossier. Ainsi, la gestion des eaux pluviales et des eaux usées respectera les dispositions de l'arrêté préfectoral de la ZAC du 08/04/2009.

6.5 Description, le cas échéant, des mesures et caractéristiques du projet susceptibles d'être retenues ou mises en œuvre pour éviter ou réduire les effets négatifs notables du projet sur l'environnement ou la santé humaine (en y incluant les scénarios alternatifs éventuellement étudiés) et permettant de s'assurer de l'absence d'impacts résiduels notables. Il convient de préciser et de détailler ces mesures (type de mesures, contenu, mise en œuvre, suivi, durée).

Les mesures prises afin d'éviter, réduire et compenser les effets négatifs du projet sur l'environnement sont les suivantes : - évitement : 1/ évitement des rejets pour les pluies faibles - réduction : 1/ réduction de l'imperméabilisation du site par la mise en place de parking perméables 2/ mise en place de dispositifs preventifs de lutte contre les pollutions accidentelles en phase chantier 3/ réduction de la pollution des eaux superficielles par la mise en place d'ouvrages favorisant la decantation et la filtration des eaux pluviales grace a des noues vegetalisees collectant les eaux de ruissellement 4/ réduction de la consommation en eau potable grace a la reutilisation de l'eau de pluie pour les WC et le lavage des vehicules et a l'utilisation d'un process de lavage permettant de recycler une partie de l'eau -compensation : 1/ plantation d'arbres et arbustes (especes indigenes)

7 Auto-évaluation (facultatif)

① Au regard du formulaire rempli, estimez-vous qu'il est nécessaire que votre projet fasse l'objet d'une évaluation environnementale ou qu'il devrait en être dispensé ? Expliquez pourquoi.

8 Annexes

8.1 Annexes obligatoires

Objet		
1	Document CERFA n°14734 intitulé « informations nominatives relatives au maître d'ouvrage ou pétitionnaire » - non publié .	☐
2	Si le projet fait l'objet d'un examen au cas par cas dans le cadre du dispositif prévu aux I et II de l'article R.122-2-1 du code de l'environnement (clause filet), la décision administrative soumettant le projet au cas par cas.	☐
3	Un plan de situation au 1/25 000 ou, à défaut, à une échelle comprise entre 1/16 000 et 1/64 000 (Il peut s'agir d'extraits cartographiques du document d'urbanisme s'il existe).	☐
4	Au minimum, 2 photographies datées de la zone d'implantation, avec une localisation cartographique des prises de vue, l'une devant permettre de situer le projet dans l'environnement proche et l'autre de le situer dans le paysage lointain.	☐
5	Un plan du projet ou, pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux catégories 5° a), 6°a), b) et c), 7°a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement un projet de tracé ou une enveloppe de tracé	☐
6	Sauf pour les travaux, ouvrages ou aménagements visés aux 5° a), 6°a), b) et c), 7° a), 9°a), 10°, 11°a), b), 12°, 13°, 22°, 32°, 33°, 34°, 35°, 36, 37°, 38°, 43° a) et b) de l'annexe à l'article R. 122-2 du code de l'environnement : plan des abords du projet (100 mètres au minimum) pouvant prendre la forme de photos aériennes datées et complétées si nécessaire selon les évolutions récentes, à une échelle comprise entre 1/2 000 et 1/5 000. Ce plan devra préciser l'affectation des constructions et terrains avoisinants ainsi que les canaux, plans d'eau et cours d'eau	☐
7	Si le projet est situé dans un site Natura 2000, un plan de situation détaillé du projet par rapport à ce site. Dans les autres cas, une carte permettant de localiser le projet par rapport aux sites Natura 2000 sur lesquels le projet est susceptible d'avoir des effets.	☐

① Veuillez compléter le tableau ci-joint en indiquant les annexes jointes au présent formulaire d'évaluation, ainsi que les parties auxquelles elles se rattachent.

Objet		
1		☐
2		☐
3		☐
4		☐
5		☐

9 Engagement et signature

Je certifie sur l'honneur avoir pris en compte les principaux résultats disponibles issus des évaluations pertinentes des incidences sur l'environnement requises au titre d'autres législations applicables ☒

Je certifie sur l'honneur l'exactitude des renseignements ci-dessus ☒

Nom BOIS

Prénom Emeline

Qualité du signataire Chargee d'etudes

À Semur-en-Auxois

Fait le 02-12-2025 / / /

Signature du (des) demandeur(s)